
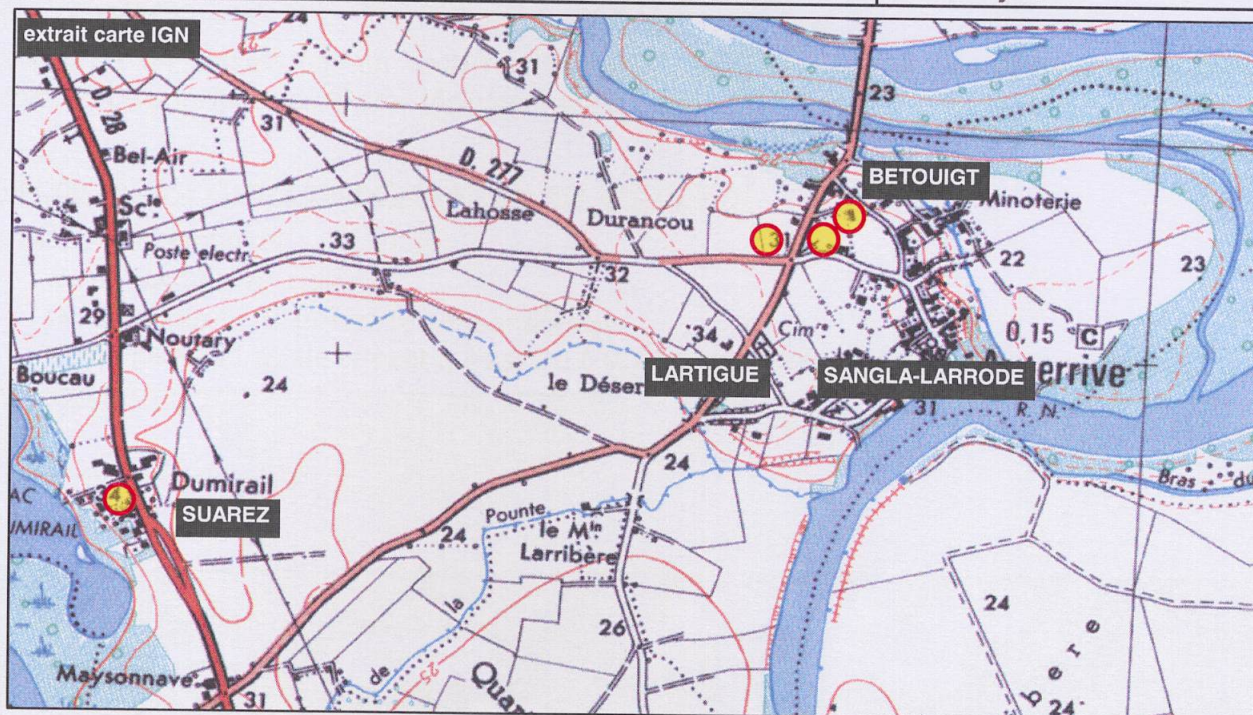


Commune d'AUTERRIVE

Etude préalable à la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif et prescription de la filière adaptée

n° d'étude SESAER	6-3-157-64-7 / 24	
Localisation des études	Commune de : Secteur de :	AUTERIVE Bourg Quartier Mirailh
Propriétaire :	Nom - Prénom:	M. SUAREZ Jean-Luc M. LARTIGUE Jean Mme SANGLA LARRODE M. BETOUIGT
Date de visite :	12 juillet 2006	signature 
Date de remise du dossier :	27 juillet 2007	
Opérateur :	Olivier AIRAUT	



CONCLUSIONS

Aptitude à l'épuration :	Bonne ⇒ sols limoneux à galets
---------------------------------	---------------------------------------

Dispositif préconisé	FILIERE PAR INFILTRATION
-----------------------------	---------------------------------

Contraintes d'installation :	
- occupation :	faible - 1 logement
- pente :	nulle sur les 4 sites
- surface :	moyenne
- nappe :	non identifiée - parcelle non inondable

Dispositif retenu :	TRANCHEES FILTRANTES
----------------------------	-----------------------------

Rejet envisagé :	dans le sol par infiltration
-------------------------	-------------------------------------

Autorisation nécessaire :	NON
----------------------------------	------------

PRECONISATIONS D'INSTALLATION

<i>dispositif</i>	<i>type</i>	<i>dimensionnement</i>
Pré-traitement	Fosse Septique Toutes Eaux	3000 L pour 5 pièces principales + 1000 L par pièce princ. supplémentaire
Traitement	Tranchées Filtrantes	3 x 20 ml pour 5 pièces principales + 20 ml ar pièce princ. supplémentaire
Conditions d'exécution	D.T.U. 64.1	
Exutoire	Dans le sol par infiltration	
Equipements annexes	Préfiltre conseillé dans ou avant la fosse toutes eaux	
Impact sanitaire et environnemental	Faible. Infiltration dans les parcelles de grande superficie	
Préconisation de mise en œuvre	Le dispositif doit être placé à l'écart de toute charge roulante. Il doit être implanté à une distance minimale de 35 m d'un puits ou de tout captage en eau potable. Une distance de 5 m par rapport à l'habitation, de 3 m de la limite de propriété et de 3 m de tout arbre doit être respectée.	
Remise en état du site	Construction neuve - à voir avec le propriétaire	
Gestion des eaux pluviales	Dissocier les sorties d'eaux pluviales des eaux usées	

FIL D'EAU

